

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 novembre 2017**

---

Le 29 novembre 2017 s'est réuni, à 18h00 à la Mairie de SAINT-MARTIN-D'ABBAT et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Jacqueline LOUVET.

Etaient Présents :

Titulaire	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléant	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente (SMA)	LOUVET Jacqueline	X	SMA	BICHON Carine	X
Vice-Présidente (GY)	MAGNIN Chrystèle	X	GY	CALLEGARI Isabelle	X
SMA	BARNOUX Damien	X	SMA	PARMENTIER Lucie	X
GY	SCHEEPERS Annick	X	SMA	PELOILLE Laurent	AE
GY	THUILLIER Philippe	X	GY	PERONNET Mireille	X
SMA	TURPIN Joël	X	GY	VOISE Yannick	X

---

Madame Jacqueline LOUVET, Présidente du SIRIS ouvre la séance du conseil d'administration à 18h05 et nomme Madame SCHEEPERS Annick et Monsieur BARNOUX Damien, secrétaires de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Délibérations
- Décision modificative n°3
- Gestion du Personnel SIRIS
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 31 août 2017**

Les membres titulaires demandent la rectification **du Point n°6 : Validation Comité de Pilotage, suite à l'audit GAERIS :**

A l'issue de ce comité, un vote avait été établi pour valider les propositions du comité de pilotage (la demande de démission de la Présidente est votée à 5 voix pour et une voix contre, les autres propositions sont votées à l'unanimité).

L'approbation du compte rendu est votée comme suit :

Vote : 6	Contre : 5	Abstention : 1	Pour : 0
----------	------------	----------------	----------

## 2. Délibérations

### a) Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'exercice 2017 :

L'assemblée décide d'attribuer à Monsieur CROIBIER receveur percepteur à Châteauneuf-sur-Loire, pour l'année 2017, une indemnité de conseil dont le taux est fixé à 50 % du montant maximum calculé en application de l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 décembre 1983.

Vote : 6	Contre :	Abstention : 1	Pour : 5
----------	----------	----------------	----------

### b) Renouvellement adhésion au service de médecine préventive (CDG45) :

La Présidente propose à l'assemblée, le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive par le Centre de Gestion du Loiret, déjà alloué de 2015 à 2017, pour une durée de 3 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vote : 6	Contre :	Abstention : 0	Pour : 6
----------	----------	----------------	----------

### c) Autorisation de reporter les crédits investissements de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 :

Madame la Présidente explique que le budget investissement 2017 se répartissait de la manière suivante :

Chapitre 001 : 0.00 €

Chapitre 21 : 5 330.74 €

Soit un total de **5 330.74 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil syndical de faire application de cet article à hauteur maximale de 1 332.68 €, soit 25% de 5 330.74 € à attribuer au chapitre 21.

Après en avoir délibéré, les membres du SIRIS votent cette décision.

Vote : 6	Contre : 5	Abstention : 1	Pour : 0
----------	------------	----------------	----------

### d) Tarif du repas pour un adulte :

Madame la Présidente et le conseil proposent d'augmenter de 0.10 € le prix du repas pour un adulte soit de 4.30 € à 4.40 € au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (l'augmentation du prix de repas adulte avait été oubliée lors de la validation des tarifs pour l'année scolaire 2017-2018)

Vote : 6	Contre :	Abstention : 0	Pour : 6
----------	----------	----------------	----------

**e) Suppression du poste d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Suite à l'avis favorable du CT en date du 29 septembre 2017, le poste d'Atsem principal de 2<sup>ème</sup> classe est supprimé à partir du 1 septembre 2017.

Les membres du Siris demandent à la Présidente, un tableau à jour des postes ouverts au sein du Syndicat Scolaire pour le prochain C.A.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

**3. Décision modificative n°3 :**

Madame la Présidente propose cette décision modificative afin d'abonder les comptes 60623, 60632 et 611 pour la fin de l'année 2017 :

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
012	64731	Versées directement	- 5 642.00 €	
011	60623	Alimentation	+ 5 000.00 €	
011	60632	Fournitures de Petit Équipement	+ 642.00 €	
022	022	Dépenses imprévues	- 3 000.00 €	
011	611	Prestations de services	+ 3 000.00 €	

Vote : 6	Contre : 5	Abstention : 1	Pour : 0
----------	------------	----------------	----------

**4. Personnel SIRIS :**

Le contrat d'avenir de Mme BERTRAND Aurore arrive à échéance le 3 janvier 2018, l'agent nous a fait part par courrier qu'elle ne souhaitait pas renouveler ce contrat.

Mme MAGNIN présente à l'assemblée le travail effectué par les référents de pôle concernant le réaménagement du temps de travail suite à la demande de non renouvellement du contrat de Mme BERTRAND. Il est proposé de transférer les heures de travail de Mme BERTRAND à Mme CHERON, qui a fait une demande pour pouvoir augmenter son volume horaire hebdomadaire.

En cas d'absence de personnel assurant le service de cantine pour des raisons telles que maladie ou autre, le personnel administratif du SIRIS ont donné leur accord pour assurer le remplacement du ou des personnels absents.

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

Mme MAGNIN Chrystèle, vice-présidente, présente aux membres du conseil, le nouvel organigramme du SIRIS.

**5. Questions diverses :**

- TIPI : Changement du mode de TIPI RÉGIE, un rendez-vous sera pris avec le trésorier ainsi que les secrétaires, Mesdames BENOITON et CROZE, accompagnées de Mme SCHEEPERS et Monsieur VOISE, afin de revoir le processus ensemble.
- BIBLIOTHEQUE : M. LAVAL demande que les enfants allant à la bibliothèque pour le temps de la garderie ne soient plus en chaussures. Un mot dans le cahier des enfants sera transmis afin d'expliquer cette nouvelle organisation aux parents.
- Étude du soir : tout le monde est satisfait de l'aide aux devoirs
- Point sur les impayés par la Présidente pour la Cantine et la Garderie arrêtés au 30 octobre 2017 :

Cantine :

**2016 : 1 171.40 €**

**2017 (de Janvier à Septembre) : 3 395.50 €**

**Années antérieures de 2012 à 2015 : 4 644.57€**

Garderie :

**2016 : 19.60 €**

**2017 (de janvier à septembre) : 360.80 €**

**Années antérieures de 2012 à 2015 : 593.35 €**

Les dossiers impayés malgré plusieurs relances sont désormais gérés par la trésorerie.

- Un devis de matériel informatique pour l'école de St Martin est présenté aux membres du SIRIS, pour la fin 2017 : 1 vidéoprojecteur et 2 PC portables pour les enseignants, également un tapis de sol. Quoi qu'il en soit, l'investissement ne pourra être pris en compte avant le vote du budget 2018.
- La Présidente informe l'assemblée des décisions prises par la commission des rythmes scolaires qui a eu lieu le 21 novembre dernier. Un questionnaire conjoint (enseignants/parent élus/SIRIS) est adressé aux parents. Dépouillement le 8 décembre et conseil d'école extraordinaire le 16 janvier 2018.

Fin de la Séance : 19h40

Fait à Saint-Martin d'Abbat, le 29 novembre 2017

La Présidente, Jacqueline LOUVET

